

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2022**

Délibération n° 2022-04-44

Date de la convocation : 25 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 7

Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le premier juillet deux-mil-vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LAROIX Laurence, BASTY Cécile, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre

Procurations : Geneviève MANDON procuration à Christian SEUX
Yvette ROCHETTE procuration à Vincent DUCREUX
Michel TEYSSIER procuration à Jean Luc CHAVANA
Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN
Hélène CROZET procuration à Jonathan RAYMOND
Hélène BESSON procuration à Etienne LESCANNE
Pascal FAURE procuration à Denis THOUMY

Absents excusés : Olivier LARGERON – BASTY Jean Pierre

Secrétaire : Cécile BASTY

OBJET : SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS 2022-2023

Monsieur le Maire expose que les tarifs doivent être fixés dès à présent pour l'eau qui sera consommée après les relevés de compteur qui ont débuté au mois de juin.

Il propose à l'assemblée de modifier les tarifs du service de l'eau et du service de l'assainissement pour l'année à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juillet 2022 :

EAU HT	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Part fixe	50 €	50 €	52 €	52 €	52 €
0 à 500 m ³	1.02 €	1.07 €	1.07 €	1.07 €	1.12 €
500 à 6000 m ³	0.86 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.94 €
ASSAINISSEMENT HT					
Part fixe	27 €	27 €	28 €	28 €	28 €
Taxe le m ³	0.96 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.05 €
Diagnostic de fonctionnement	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €
Contrôle en cas de vente	105 €	105 €	105 €	105 €	105 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220701-2022-04-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/07/2022

Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé		69 €	69 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé		125 €	125 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées		165 €	165 €
Pénalité pour absence au rendez-vous		12 €	12 €
Raccordement des constructions			
① - NOUVELLES :			
* 1 ^{er} logement	2 700 €	2 700 €	2 700 €
* logement supplémentaire	1 350 €	1 350 €	1 350 €
* plafond maximum	9 000 €	9 000 €	9 000 €
② - EXISTANTES :			
* 1 ^{er} logement	1 500 €	1 500 €	1 500 €
* logement supplémentaire	750 €	750 €	750 €
* plafond maximum	9 000 €	9 000 €	9 000 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAux, le 2 juillet 2022.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220701-2022-04-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022